SCI PUISEUX

DOSSIER D'ENREGISTREMENT ICPE

Version: 3

Date: 30/03/2023

Pièce jointe n° 4

Compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue par les plans locaux d'urbanisme

Document permettant au préfet d'apprécier la compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue pour les secteurs délimités par le plan d'occupation des sols, le plan local d'urbanisme ou la carte communale [4° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]

Date: 30/03/2023

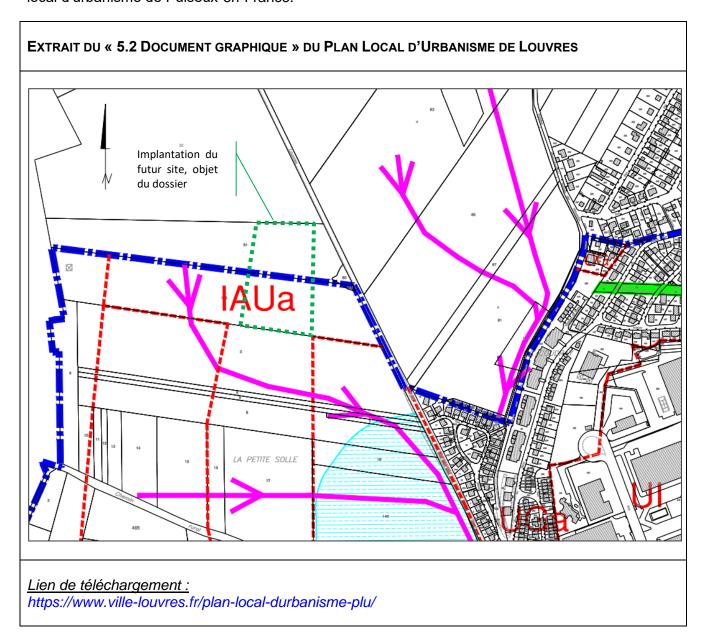
Version: 3

Compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue par le plan local d'urbanisme de Louvres :

Le projet de construction d'entrepôt, objet du dossier d'enregistrement est situé dans la zone d'activité de la butte aux Bergers. Le bâtiment est situé sur les communes de Puiseux-en-France et de Louvres. Le PLU applicable à la ZAC est le PLU de Louvres.

Le PLU de Louvres a été approuvé par le Conseil Municipal du 03 mars 2020 (approuvant la modification simplifiée N°4 du PLU).

Le projet d'entrepôt qui sera exploité par la SCI Puiseux est implanté dans la zone IAUa (Cf. Extrait du plan de zonage du PLU ci-dessous). Une partie du site sera implanté dans la zone AUJ du Plan local d'urbanisme de Puiseux-en-France.



Les dispositions issues du règlement de la zone IAUa sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Version: 3

Date: 30/03/2023

ZONE IAUa

Caractéristiques de la zone

Zone d'urbanisation future dite de « la Butte aux Bergers » sous forme d'opérations d'ensemble à usage d'activités pouvant comporter des équipements publics ou d'intérêt collectif.

Le secteur situé au Nord du périmètre de la ZAC de la Butte aux Bergers fait l'objet d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

Une analyse de la compatibilité du site et de ses activités a été réalisée et est présentée dans le tableau suivant.

Dispositions spécifiques applicables à la zone IAUa (pages 65 à 75)	Dispositions de l'installation
ARTICLE IAUa 1 TYPES D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL INTERDITS	Conforme : l'utilisation du sol du projet (entrepôt ICPE non SEVESO) est conforme
ARTICLE IAUa 2 TYPES D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL SOUMIS A CONDITIONS SPECIALES	Conforme: le projet prévoit l'implantation d'un entrepôt soumis à enregistrement respectant les dispositions de l'arrêté ministériel de prescriptions générales, notamment sur le sujet du risque incendie, d'explosion ou sur les impacts environnementaux.
ARTICLE IAUa 3 ACCES ET VOIRIE	Conforme: les voies d'accès respectent les prescriptions du PLU.
ARTICLE IAUa 4 DESSERTE PAR LES RESEAUX	Conforme: le projet prévoit un raccordement eau potable conforme aux dispositions en vigueur. Les eaux usées domestiques seront raccordées au réseau de la ZAC. Les eaux pluviales seront infiltrées après phytoremédiation, dans un bassin planté. Le projet ne prévoit pas d'eaux industrielles.
ARTICLE IAUa 5 CARACTERISTIQUES DES TERRAINS (Surface, Forme, dimensions)	Aucune prescription.
ARTICLE IAUa 6 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES	Conforme : les caractéristiques de la façade du bâtiment projeté respectent les prescriptions du PLU.
ARTICLE IAUa 7 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES DE LA ZONE	Conforme: les caractéristiques d'implantation du bâtiment projeté respectent les prescriptions du PLU.
ARTICLE IAUa 8 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE	Il n'est pas fixé de règle.
ARTICLE IAUa 9 EMPRISE AU SOL (Voir définitions en annexe)	Conforme : l'emprise au sol de la construction projetée permettra de respecter l'article IAU 13 (voir articles suivants pour précisions).

DOSSIER D'ENREGISTREMENT ICPE

Version : 3 Date : 30/03/2023

Dispositions spécifiques applicables à la zone IAUa (pages 65 à 75)	Dispositions de l'installation
ARTICLE IAUa 10 HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS (Voir définitions en annexe)	Conforme : la hauteur du bâtiment projetée respecte les prescriptions du PLU (hauteur prévue de +13 m par rapport au niveau de référence). Respect des hauteurs de façades.
ARTICLE IAUa 11 ASPECT EXTERIEUR	Conforme: l'aspect extérieur du bâtiment projeté respecte les prescriptions du PLU: => façades en bardage bois + bardages horizontaux et verticaux ton anthracite,
	 toiture de type bac acier avec acrotères, toitures végétalisées, clôture métallique de hauteur 2 mètres.
ARTICLE IAUa 12 STATIONNEMENT	Conforme : il est prévu 59 places de stationnement (il est demandé minimum 24 places pour la surface d'entrepôt et minimum 15 places pour la surface de bureaux / locaux sociaux). Il est également prévu une zone de stationnement vélo.
ARTICLE IAUa 13 ESPACES LIBRES - PLANTATIONS - ESPACES BOISES	Conforme : la notice paysagère et le plan de plantation permettent de constater la conformité des plantations et espaces boisés.
ARTICLE IAUa 14 COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (C.O.S.)	Aucune prescription.
ARTICLE IAUa 15 PERFORMANCES ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTALES	Sans objet pour le présent projet.
ARTICLE IAUa 16 INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	Conforme : le bâtiment projeté prévoira les fourreaux nécessaires sur l'espace privé et sur l'espace public pour le raccordement FTTH.

Date: 30/03/2023

Version: 3

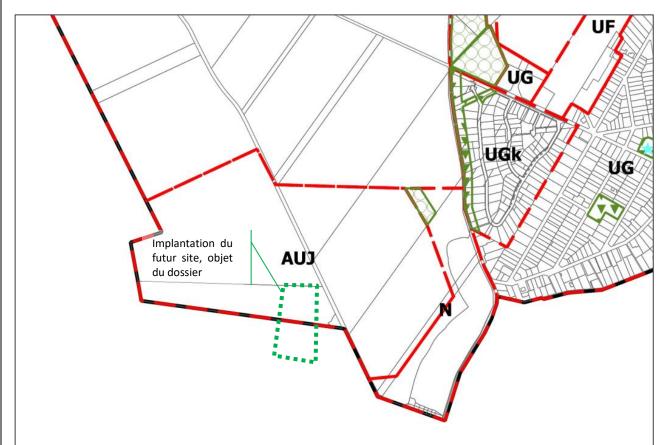
Compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue par le plan local d'urbanisme de Puiseux :

Le projet de construction d'entrepôt, objet du dossier d'enregistrement est situé dans la zone d'activité de la butte aux Bergers. Le bâtiment est situé sur les communes de Puiseux-en-France et de Louvres.

Le PLU de Puiseux-en-France a été approuvé par le Conseil Municipal du 2 avril 2019 (approuvant la modification N°2 du PLU).

Le projet d'entrepôt qui sera exploité par la SCI Puiseux est implanté dans la zone AUJ (Cf. Extrait du plan de zonage du PLU ci-dessous). Une partie du site sera implanté dans la zone IAUa du Plan local d'urbanisme de Louvres.

EXTRAIT DE LA CARTOGRAPHIE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PUISEUX



Lien de téléchargement :

https://www.puiseux-en-france.fr/cadre-de-vie/environnement-et-cadre-de-vie/#urbanisme

Les dispositions issues du règlement de la zone AUJ sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Version: 3

Date: 30/03/2023

ZONE AUJ

Caractéristiques de la zone

Zone d'urbanisation correspondant au projet de zone d'activité

Une analyse de la compatibilité du site et de ses activités a été réalisée et est présentée dans le tableau suivant.

Dispositions spécifiques applicables à la zone AUJ (pages 40 à 43)	Dispositions de l'installation
ARTICLE AUJ.1 OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES	Conforme : l'utilisation du sol du projet (entrepôt ICPE) est conforme
ARTICLE AUJ.2 OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A CONDITION	Conforme: le projet respecte l'article AUJ 2 en respectant les orientations d'aménagement définies en pièce 3 du PLU et satisfait aux conditions préalables d'aménagement
ARTICLE AUJ.3 ACCES ET VOIRIE	Conforme: les voies d'accès respectent les prescriptions du PLU.
ARTICLE AUJ.4 DESSERTE PAR LES RESEAUX	Conforme: le projet prévoit un raccordement eau potable conforme aux dispositions en vigueur. Les eaux usées domestiques seront raccordées au réseau de la ZAC. Les eaux pluviales seront infiltrées après phytoremédiation, dans un bassin planté. Le projet ne prévoit pas d'eaux industrielles. Le stockage des déchets se fera dans les lieux de leur production et les conteneurs seront sortis lors de la collecte.
ARTICLE AUJ.5 CARACTERISTIQUES DES TERRAINS	Aucune prescription.
ARTICLE AUJ.6 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES PUBLIQUES ET EMPRISES PUBLIQUES	Conforme: les constructions sont prévues implantées à 5 mètres au moins en recul de l'alignement.
ARTICLE AUJ.7 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES	Conforme: les constructions sont prévues implantées à 6 mètres au moins par rapport aux limites séparatives. Le local transformateur est exclu.
ARTICLE AUJ.8 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE	Sans objet : Il n'est pas prévu de bâtiments non contigus sur la parcelle.
ARTICLE AUJ.9 EMPRISE AU SOL	Conforme : l'emprise au sol de la construction projetée (entrepôt + bureaux) est de 40,66% donc inférieure à 70%.
ARTICLE AUJ.10 HAUTEUR MAXIMUM DES CONSTRUCTIONS	Conforme : la hauteur du bâtiment projetée respecte les prescriptions du PLU (hauteur prévue de 13 m par rapport au niveau de référence). Respect des hauteurs de façades.

Version : 3 Date : 30/03/2023

Dispositions spécifiques applicables à la zone AUJ (pages 40 à 43)	Dispositions de l'installation
ARTICLE AUJ. 11 ASPECT EXTERIEUR	Conforme: l'aspect extérieur du bâtiment projeté respecte les prescriptions du PLU: => façades en bardage bois + bardages horizontaux et verticaux ton anthracite, => toiture de type bac acier avec acrotères, toitures végétalisées, => clôture métallique de hauteur 2 mètres.
ARTICLE AUJ. 12 STATIONNEMENT	Conforme: il est prévu 59 places de stationnement de taille conforme (il est demandé minimum 24 places pour la surface d'entrepôt et minimum 15 places pour la surface de bureaux / locaux sociaux). Il est également prévu une zone de stationnement vélo.
ARTICLE AUJ.13 ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS, ESPACES BOISES CLASSES	Conforme : absence de haies bocagère, une haie champêtre est prévue et elle ne dépassera pas la limite de 6 mètres.
ARTICLE AUJ.14 COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL	Aucune prescription.
ARTICLE AUJ.15 LES OBLIGATIONS IMPOSÉES AUX CONSTRUCTIONS, TRAVAUX, INSTALLATIONS ET AMÉNAGEMENTS EN MATIÈRE DE PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES	Conforme : le projet prévoit la mise en place de panneaux photovoltaïques qui seront incorporés en veillant au parallélisme et à l'alignement.
ARTICLE AUJ.16 LES OBLIGATIONS IMPOSÉES AUX CONSTRUCTIONS, TRAVAUX, INSTALLATIONS ET AMÉNAGEMENTS, EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	Sans objet pour le présent projet.